



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 26/07/2024

Direction régionale des Finances Publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et Département du Rhône

Pôle d'évaluation domaniale de Lyon

Le Directeur régional des Finances publiques

3, rue de la Charité
69268 LYON cedex 02

téléphone : 04 72 77 21 00

Courriel : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nancy Xiangwen PARRIAUD

Courriel : xiangwen.parriaud@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 72 77 21 59 - 06 26 99 27 79

ADOMA

Réf DS : 18830672

Réf OSE : 2024-69029-50729-LA

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(#\)](#)

Objet : saisine pour avis du domaine sur la valeur vénale concernant la régularisation foncière entre ADOMA et la ville de Bron sur la rue Hélène Boucher.

Affaire suivie par : Lucile Montéréal

Par saisine en date du 04/07/2024, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, dans le cadre d'une cession à la ville de Bron par ADOMA, d'une bande de terrain de 19 m² à détacher de la parcelle B 844, située 2 rue Hélène Boucher, sur la base d'un **euro symbolique**.

Le bien à évaluer est une bande de terrain située le long de la clôture séparative entre la copropriété ADOMA et la ville de Bron. Il n'apporte pas de droit à construire supplémentaire. Cependant, le bien n'étant pas à usage public, l'euro symbolique ne peut pas s'appliquer.

En conséquence, **la valeur vénale du bien est arbitrée à 3 000 €.**

Cette lettre avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur régional et par délégation,
L'évaluatrice,

Nancy PARRIAUD
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.